



2019-05-069-DR/CP

nomenclature: 1.1.2



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 21 MAI 2019

**OBJET : LANCEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA VILLE DE TARNOS**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

Mme MOUNIER	procuration à	Mme PICAT
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

#### **ABSENTS :**

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

24

(points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN, n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30

29

(points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN, n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)



## **2019-05-069-DR/CP - LANCEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA VILLE DE TARNOS**

Dans le cadre de la fourniture de denrées alimentaires pour la production de ses repas la Ville de Tarnos a souhaité adhérer au groupement de service zone Pays Basque. Les marchés proposés par ce groupement ne couvrant pas tous les besoins de la ville, il convient de lancer un marché de fourniture de denrées alimentaires pour les produits suivants :

LOT	INTITULE DU LOT
1	Pain conventionnel
2	Pain biologique artisanal
3	Légumes de 4 <sup>ème</sup> gamme
4	Viande de porc biologique
5	Huile biologique
6	Yaourts fermiers
7	Pâtisseries fraîches
8	Boissons alcoolisées

Le marché débute au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 1 an renouvelable trois fois.

Le montant estimé est de 120 000 euros HT par an.

La procédure de marchés publics utilisée est celle de l'appel d'offre.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L.2122-21-1 qui prévoit que la délibération du Conseil municipal chargeant le MMaire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ;

Vu le Code la Commande Publique et notamment les articles L. 2124-2, R2151-2, R2161-1 et suivants relatifs à la procédure d'appel d'offres et les articles R2124-3- 6° relatif au recours à la procédure avec négociation lorsque seules des offres irrégulières ou inacceptables ont été présentées :

### **DELIBERE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du marché de fourniture de denrées alimentaires et à la procédure avec négociation en cas de réception d'offres irrégulières ou inacceptables ;



**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et les pièces y afférentes ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets de la Ville de Tarnos.

**Vote: 30**

**Pour: 30**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 22 mai 2019

Le Maire

